



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT des ALPES- MARITIMES

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2013  
Publication : 16/04/2013

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 100413\_D0009

Nbre de Conseillers  
en exercice : 29  
présents : 22  
votants : 26

**O B J E T : Taux des contributions directes locales du budget primitif 2013 de la commune.**

L'AN DEUX MIL TREIZE ET LE MERCREDI 10 AVRIL A 17 H 30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE LE JEUDI 04 AVRIL, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

22 ETAIENT PRESENTS : M. Michel MEÏNI, M. Bruno BETTATI, Mme Claude BRUN, Mme Marion DWERNICKI, M. Jean-François FOUREL, M. Jean-Louis TRANI, Mme Vanessa SIEGEL, M. André ROGGERI, Mme Monique TOSELLO, Mme Laurence SCIARRI, M. Olivier RENAUDO, M. Jean-Marie CUER, M. Bernard HULLIN, M. Jean-Marie VALENZA, Mlle Nathalie DURAND, Melle Barbara MERLINO, M. Alexis FONTAINE, M. Roger DROUIN, Mme Annie PIGNAL, M. François OCELLI, Mme Pascale MONROLIN, M. Frédéric LEFEVRE.

4 POUVOIRS : Mme Laetitia ROUBAUD représentée par M. Bruno BETTATI, Melle Claire BAGNIS représentée par Mlle Barbara MERLINO, M. Jean-Pierre ALFONSI représenté par M. François OCELLI, M. Philippe SCOTTO représenté par Mme Pascale MONROLIN.

3 ABSENTS : M. Bruno LAMY, Mme Marie-France LANGLOIS, Mlle Lydie AUDDINO  
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier RENAUDO.

RAPPORTEUR : M. le Maire

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2312-1 et suivants,

**VU** le code général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

**VU** les lois de finances annuelles,

**VU** l'état 1259 portant notification des bases nettes d'impositions des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2013,

**VU** les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu pour 2013, en section de fonctionnement à l'article 7311 du budget primitif de la commune,

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'adopter les taux des contributions directes locales ainsi qu'il suit :

* Taxe d'Habitation	13,02 %
* Taxe Foncier Bâti	13,78 %
* Taxe Foncier Non Bâti	63,02 %

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte les taux des contributions directes locales comme indiqués ci-dessus par :

**25 VOIX POUR** : M. Michel MEÏNI, M. Bruno BETTATI, Mme Claude BRUN, Mme Marion DWERNICKI, M. Jean-François FOUREL, M. Jean-Louis TRANI, Mme Vanessa SIEGEL, M. André ROGGERI, Mme Monique TOSELLO, Mme Laurence SCIARRI, M. Olivier RENAUDO, M. Jean-Marie CUER, M. Bernard HULLIN, M. Jean-Marie VALENZA, Mlle Nathalie DURAND, Melle Barbara MERLINO, M. Alexis FONTAINE, Mme Laetitia ROUBAUD représentée par M. Bruno BETTATI, Melle Claire BAGNIS représentée par Mlle Barbara MERLINO, M. Roger DROUIN, M. Jean-Pierre ALFONSI représenté par M. François OCELLI, Mme Annie PIGNAL, M. François OCELLI, Mme Pascale MONROLIN, M. Philippe SCOTTO représenté par Mme Pascale MONROLIN.

**1 VOIX CONTRE** : M. Frédéric LEFEVRE.

**ABSTENTIONS** : Néant

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

**Les membres du conseil municipal**

**Le Maire,  
Vice-président de la Métropole Nice Côte  
d'Azur,**

**Michel MEÏNI**